

LEADER est un programme européen en faveur du développement territorial, soutenant des projets innovants en zone rurale.

Il est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

LEADER Loire bénéficie d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros pour la période 2023-2027.

Cette démarche est mise en œuvre par un groupe d'action locale (GAL) – regroupant des acteurs publics et privés – qui se réunit **trois fois par an** pour sélectionner les projets.



4 millions d'euros de subventions européennes pour notre territoire, cela représente plus de 14 millions d'investissements publics et privés. Sachons collectivement saisir cette opportunité.



*Christophe BAZILE,
Président du GAL Loire.*



L'équipe LEADER est à votre écoute pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet.

Pour nous contacter

Tél. 04 26 24 72 36
leaderloire@loireforez.fr

Retrouvez toutes les infos et les appels à projets sur www.loireforez.fr



LEADER Loire
17 boulevard de la Préfecture
CS 30211
42605 Montbrison cedex



Mars 2024 | Le Loire Forez agglomération | Impression : 1000 exemplaires | Ne pas jeter sur la voie publique.



LEADER

Loire



2023 - 2027

Favoriser la transition vers
**la sobriété et l'amélioration
des conditions de vie**
dans nos territoires ruraux

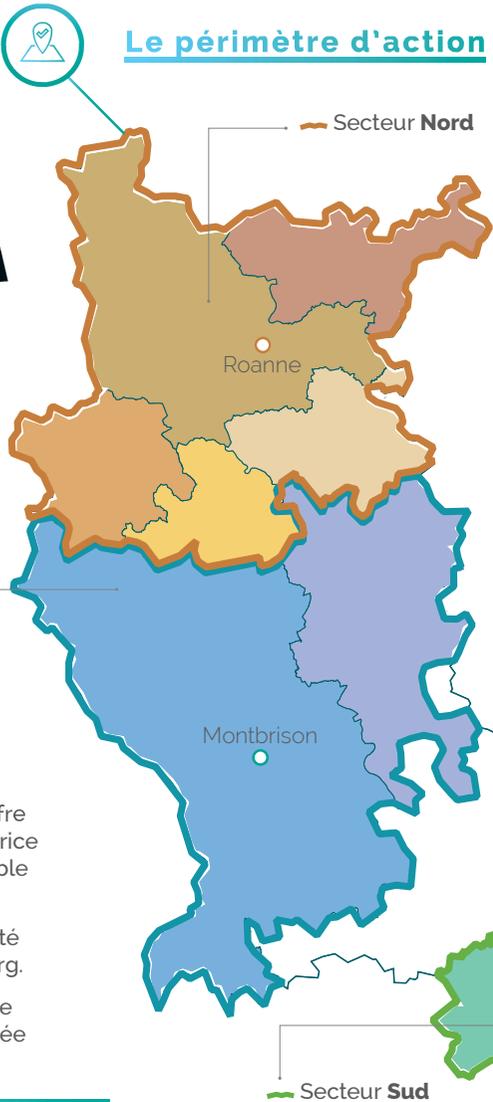




© Jade Angeland



© Annelinde Weber



📍 **283** communes
 👤 **384 565** habitants
 Un partenariat entre **11 EPCI*** et **1 PNR****

L'équipe LEADER vous accompagne tout au long de votre projet

- 1. Émergence du projet**
 - Accompagnement à la formalisation du projet par l'équipe LEADER
 - Dépôt de la demande initiale dématérialisée
- 2. Constitution du dossier complet de demande de subvention**
- 3. Instruction et sélection par le GAL**
 - Audition du porteur de projet devant un comité thématique
 - Sélection et attribution du montant de la subvention par le comité de programmation
- 4. Réalisation du projet**
 - Paieement sur justificatifs et contrôles
 - Respect des obligations de publicité européennes

*EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale | **PNR : Parc naturel régional



Une aide européenne adaptée aux besoins du territoire

- Vous êtes une personne publique ou privée et votre projet a pour ambition de favoriser la transition écologique pour :**
- Contribuer à la résilience de l'économie locale.
 - Proposer une offre touristique créatrice de valeurs, durable et accessible.
 - Soutenir la vitalité d'un centre-bourg.
 - Coopérer sur une problématique liée à la ruralité.

LEADER peut le soutenir financièrement



LEADER innove

Cette programmation se décline en appels à projets directement consultables sur Internet.
Rendez-vous sur www.loireforez.fr
 Rubrique **Entreprendre** → **Les aides financières**
 → **Programme LEADER Loire 2023-2027**



© PNR Pilat

⚠️ La subvention LEADER est octroyée sous condition d'un **co-financement public** (État, Région, Département, intercommunalités, communes, etc.) et de la **sélection par le comité de programmation**.

⚠️ Le projet ne doit pas avoir commencé **avant l'obtention de l'accusé de réception** de dépôt du dossier (signature de devis ou de bons de commandes, paiement d'acomptes, attribution de marchés publics, etc.).

⚠️ La subvention LEADER est versée sur **justificatifs**, après la réalisation de l'investissement et le paiement des autres subventions.